



Problème indemnisation en absence de responsable

Par **moa1186**, le **30/12/2008** à **20:28**

Bonsoir,

quelqu'un est venu tapé ma voiture au niveau de ma porte avant conducteur lorsque j'étais à l'arrêt mais je ne sais qui l'a effectué. Néanmoins ma porte est toute enfoncée. Y a t'il une solution pour que les dégâts soient réparés sans que je n'ai a versé quelque chose ?

Faire les frais de la malhonnetteté de certains individus est très désagréable !!!

Dans l'attente de votre réponse.

Cdt

Par **Tisuisse**, le **30/12/2008** à **22:47**

Bonjour,

C'est très désagréable, en effet, mais si vous êtes assuré en tous dommages, votre assureur va prendre en charge les dégâts. La franchise restera à votre charge.

Le fonds de garantie automobile ne fonctionne que si il y a des victimes corporelles (blessés, décès) lorsque le responsable de l'accident est un tiers non identifié ou un tiers non assuré et

insolvable.

Désolé.